

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 24

présenté par
M. Vuibert, Mme Chandler, M. Haury, M. Sitzenstuhl, Mme Klinkert et Mme Decodts

ARTICLE 2 BIS

Compléter l’alinéa 4 par les mots :
« et de lutter contre le gaspillage alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gaspillage alimentaire est un problème d'ampleur mondiale qui touche l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation. Il représente un coût exorbitant pour les économies et les ménages, et a des conséquences néfastes sur l'environnement et le développement durable.

En France, on estime que 10 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année, soit l'équivalent d'une valeur commerciale de 16 milliards d'euros. Ce gaspillage représente une perte financière considérable pour l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, des agriculteurs aux consommateurs.

De plus, le gaspillage alimentaire a un impact social important. Il contribue à l'insécurité alimentaire et à la précarité, en privant des millions de personnes d'un accès à une alimentation saine et suffisante.

Le gaspillage alimentaire est donc un problème majeur qui doit être combattu à tous les niveaux. Il est nécessaire de mettre en place des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation. Il importe donc que le rapport remis au Parlement par le Comité puisse évaluer et lutter contre ce fléau.